

## PLFSS 2016 : la retraite des anciens ministres du culte en débat

### Un amendement porté par trois groupes !

Plusieurs parlementaires de la commission des affaires sociales ont été sollicités par les adhérents de l'APRC. Reprenant un texte déposé en 2014 par Mme Laclais (SRC), Mr Rémi Delatte (Républicains) a déposé un amendement demandant au gouvernement un rapport sur les conditions de revalorisation de la retraite des cultes. L'amendement a été adopté en commission des affaires sociales, malgré l'avis défavorable du rapporteur, M. Michel Issindou. En séance plénière, le même texte a fait l'objet de trois amendements identiques, avec la signature de 40 députés de trois groupes politiques (voir liste p. 2), dont 17 députés socialistes emmenés par Mme Bernadette LACLAIS, députée de Savoie, qui s'est particulièrement engagée pour le soutenir. Beaucoup de parlementaires qui n'étaient pas signataires ont voté ce texte. C'est ce début d'unanimité des groupes politiques qui a conduit le gouvernement et le rapporteur à accepter l'inscription de ce nouvel article dans la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2016.

APRC-Info suit l'actualité des actions de l'APRC auprès des parlementaires et alerte sur toutes les questions liées au régime de retraite des cultes.



Le 13 octobre dernier, en commission des affaires sociales, Sylviane BULTEAU, députée de Vendée, soutient la proposition d'un rapport sur les conditions de revalorisation des pensions Cavimac. (Photo Assemblée Nationale)

Le 22 octobre, en séance plénière, répondant à la Ministre, Mme Bernadette LACLAIS défend l'importance d'un rapport, pour que les parlementaires « disposent de l'ensemble des éléments de réponse » sur ce dossier déjà évoqué lors de précédents PLFSS. (Photo AN)



## Le parlement demande au gouvernement un rapport sur les conditions de revalorisation de la retraite des cultes

Le **PLFSS** pour 2016 a été adopté **lundi 30 novembre** en lecture définitive à l'Assemblée nationale. Après examen et décision du Conseil Constitutionnel en date du 17 décembre, la **LOI n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016** a été publiée au Journal Officiel du 22 décembre. Un article du texte concerne la **retraite des cultes**. Il s'agit de l'**article 56** :

**« Avant le 1<sup>er</sup> juillet 2016, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les conditions de revalorisation du montant de la pension de retraite du régime des cultes. »**

### Les trimestres avant 1979 doivent être assimilés à des trimestres cotisés



En commission des affaires sociales, **Michel Issindou**, rapporteur, s'est prononcé contre la nécessité d'un rapport sur la retraite des cultes. Selon lui, *"la Cavimac a été créée au mieux des intérêts"* des assurés. Pourtant à propos des demandes des AMC, il reconnaît qu'il s'agit d'un problème que la majorité précédente n'a jamais réglé.

En fait, l'essentiel de son argumentation reprend une position répétée par la direction de la caisse à savoir : avant 1979 les ministres du culte n'avaient pas de salaire, donc pas de cotisations; d'où une retraite très basse, donc leur situation relève de la solidarité nationale.

L'APRC ne partage pas cette analyse. En effet, il y a eu transfert des actifs des caisses préexistantes vers la Cavimac au moment de sa création; et une cotisation de solidarité pour les périodes antérieures à 79 a été versée par les cultes jusqu'en 1999. Divers arrêts de cour d'appel et de la Cour de Cassation ont confirmé que les trimestres avant 1979 doivent être assimilés à des trimestres cotisés. Enfin, l'idée que les ministres du culte n'ont pas de salaire remonte à la loi Viatte (1950). Elle est aujourd'hui dépassée par la notion européenne de travailleur non salarié qui doit être affilié à un régime de protection sociale obligatoire.

## Rapport gouvernemental : les députés signataires

Parmi les députés co-signataires des trois amendements qui ont abouti à l'article 56 de la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016, on compte 17 Socialistes (groupe SRC), 16 Radicaux (RRDP), 7 Les Républicains (LR), soit 40 députés.

M. Jacques Krabal, Aisne,	Radical
M. Gérard Charasse, Allier,	Radical
M. Joël Giraud, Hautes-Alpes,	Radical
M. Pascal Terrasse, Ardèche,	Socialiste
M. Dominique Tian, Bouches-du-Rhône,	Les Républicains
Mme Valérie Boyer, Bouches-du-Rhône,	Les Républicains
M. Jean-Pierre Maggi, Bouches-du-Rhône,	Radical
Mme Laurence Dumont, Calvados,	Socialiste
M. Jérôme Lambert, Charentes,	Radical
M. Olivier Falorni, Charentes-Maritime,	Radical
Mme Suzanne Tallard, Charentes-Maritime,	Socialiste
M. Paul Giacobbi, Haute-Corse,	Radical
M. Rémy Delatte, Côte-d'Or,	Les Républicains
M. Jean-Luc Bleunven, Finistère,	Socialiste
Mme Françoise Dumas, Gard,	Socialiste
M. Gilles Savary, Gironde,	Socialiste
Mme Marie-Anne Chapdelaine, Ille-et-Vilaine,	Socialiste
M. Gilles Lurton, Ille-et-Vilaine,	Les Républicains
M. Marcel Rogemont, Ille-et-Vilaine,	Socialiste

M. Jean-Pierre Barbier, Isère,	Les Républicains
M. Michel Issindou, Isère,	Socialiste
M. Yves Daniel, Loire-Atlantique,	Socialiste
Mme Dominique Orliac, Lot,	Radical
M. Jean-Pierre Le Roch, Morbihan,	Socialiste
M. Hervé Pellois, Morbihan,	Socialiste
M. Stéphane Saint-André, Pas-de-Calais,	Radical
Mme Jeanine Dubié, Hautes-Pyrénées,	Radical
Mme Gilda Hobert, Rhône,	Radical
Mme Cécile Untermaier, Saône-et-Loire,	Socialiste
Mme Bernadette Laclais, Savoie,	Socialiste
M. Lionel Tardy, Haute-Savoie,	Les Républicains
M. Jacques Moignard, Tarn-et-Garonne,	Radical
Mme Geneviève Lévy, Var,	Les Républicains
Mme Sylviane Bulteau, Vendée,	Socialiste
M. Ary Chalus, Guadeloupe,	Radical
M. Thierry Robert, La Réunion,	Radical
M. Stéphane Claireaux, Saint-Pierre-et-Miquelon,	Radical
M. Pierre-Yves Le Borgn', Français hors de France,	Socialiste
M. Christophe Premat, Français hors de France,	Socialiste

NB : En séance plénière le 22 octobre 2015, de nombreux députés qui n'étaient pas signataires ont voté le texte.

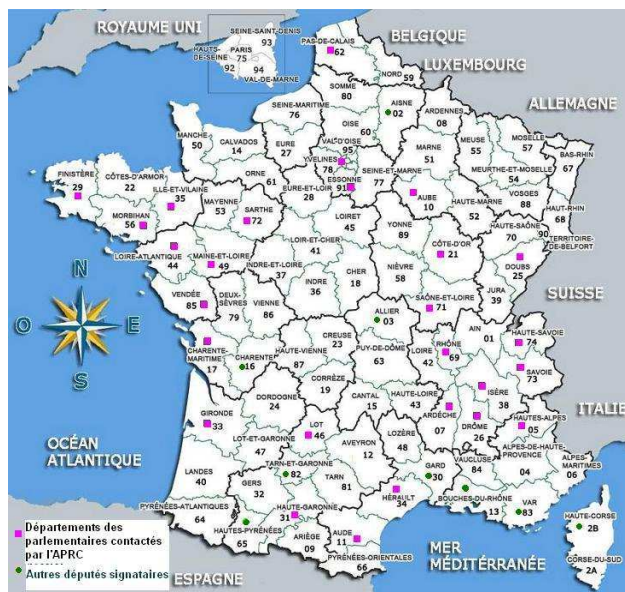
## L'APRC demande à être auditionnée

Le 13 novembre, répondant à un adhérent APRC, Mme Barbara Romagnan, députée du Doubs, présente le rapport gouvernemental comme « un nouveau pas qui doit permettre d'aboutir à des solutions satisfaisantes et pérennes concernant le niveau des retraites versées par la Cavimac ». M. Lionel Tardy, député de Haute-Savoie, est convaincu que c'est au gouvernement de prendre une initiative sur la retraite des anciens ministres des cultes » et que « cet amendement au PLFSS est une incitation à agir. »

C'est pourquoi en prévision du rapport gouvernemental prévu par l'article 56 de la LFSS 2016, l'APRC souhaite être auditionnée, afin que ce rapport prenne en compte :

- le point de vue des assurés qu'elle représente au sein de la caisse
- Les éléments d'analyse et les solutions qu'elle propose face aux dysfonctionnements et anomalies de l'actuel régime.

L'APRC appelle les Parlementaires à soutenir cette demande.



Départements d'élection des parlementaires qui ont soutenu le dossier de l'APRC durant le débat sur le PLFSS 2016 (liste non exhaustive)

## Corriger les inégalités entre pensionnés de la Cavimac

L'amendement n°587, présenté par Mmes Laclais et Bulteau, et signé par quatorze autres parlementaires du groupe SRC prévoyait :

« **Un complément de pension est versé aux anciens membres du culte ayant pris leur retraite avant le 1er février 2010, afin d'aligner le montant de leur pension sur le montant établi pour ceux qui ont pris leur retraite à partir du 1er février 2010.** » Il a été écarté pour irrecevabilité financière (art.40 de la Constitution). De même a été retiré l'amendement 735 qui demandait un rapport sur la possibilité de verser un tel complément.

Rappelons que cette idée, suggérée comme une solution juridiquement possible par Mr Renaud VILLARD, conseiller auprès de la Ministre, visait à corriger les inégalités existantes entre pensionnés de la caisse, et à rétablir un niveau de pension digne de ce nom pour des assurés qui perçoivent les plus petites retraites de France.

L'APRC souhaite que le rapport gouvernemental débouche sur des propositions concrètes visant à mettre un terme à une injustice qu'elle dénonce depuis des années.